

[Text]

uation applies in the United States, were you referring to something other than what I just said?

Mr. Nymark: Yes, that is true. There are two responses to your question. One is a legal one. You are not quite correct in your assumption so far as the United States goes. Perhaps I could ask Mr. von Finckenstein to comment on that.

The second response to your question is a more practical one given the legal response in that I think the United States would assume that state governments would move to bring their laws and practices into conformity with the agreement.

Mr. von Finckenstein: Senator, what you said was absolutely correct insofar as a treaty is concerned. The Free Trade Agreement is not a treaty. In American parlance there is a big difference between a treaty, an executive agreement and a trade agreement. Here we are talking about a trade agreement. Under the Constitution of the U.S., trade is a matter for Congress to decide. On the other hand, the making of international agreements is for the President to decide, the executive.

In order to solve this seeming contradiction in the Constitution, you have the procedure which they have adopted called the "fast-track procedure" where the President negotiates and Congress implements. That is what happens in this instance. If there were no congressional implementation legislation in the U.S., the agreement negotiated by the President would have no force and effect. It is not a treaty in the formal sense.

Senator Frith: You have to just complete what you are saying. You have to go on and say, "... and, in the case of a trade agreement, which is different from a treaty, there is no automatic application to the state laws in terms of overriding state laws as is the case with a treaty." That is implied in what you said. A trade agreement has to be implemented state by state.

Mr. von Finckenstein: No. It depends on what the trade agreement says. In this particular case, the U.S. implementing legislation says that it does override inconsistent state legislation. It specifically says so in the U.S. implementation legislation.

However, it goes on to say that any such action can only be taken by the U.S. government; it cannot be taken by a private person. If there were, for example, inconsistent Georgia State legislation, it would fall because of the conflict with the federal U.S. legislation; but the only party who could take action to have the Georgia state legislation declared invalid would be the United States of America.

Senator Frith: What provoked my intervention in the first place was that it is not correct to say the situation is the same in the United States as in Canada in terms of automatic override or automatic implementation. There is more required on the Canadian side than on the U.S. side once Congress has implemented the trade agreement.

[Traduction]

M. Nymark: En effet. Il y a deux réponses à votre question. La première est d'ordre juridique. Votre hypothèse en ce qui concerne les États-Unis n'est pas tout à fait exacte. Je pourrais peut-être demander à M. Finckenstein de vous répondre là-dessus.

Quant à la deuxième réponse à votre question, elle est beaucoup plus pratique étant donné l'autre de nature juridique, en ce sens qu'à mon avis les États-Unis supposeraient que les administrations des États rendraient leurs lois et leurs pratiques conformes à l'Accord.

M. Finckenstein: Sénateur, vous avez tout à fait raison en ce qui concerne les traités. Or l'Accord de libre-échange n'est pas un traité. Pour les Américains, il existe une grande différence entre un traité, un accord entre chefs d'État et un accord commercial. Dans le cas qui nous intéresse, nous parlons d'un accord commercial. En vertu de la Constitution des États-Unis, les décisions en matière commerciale relèvent du Congrès. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de conclure des accords internationaux, c'est au Président, à l'Exécutif, de prendre les décisions.

Pour supprimer cette contradiction apparente dans la Constitution, il y a la procédure d'autorisation accélérée que les États-Unis ont adoptée et selon laquelle le Président peut négocier un accord que le Congrès met en œuvre. C'est ce qui se passe dans ce cas-ci. S'il n'y avait aucune loi de mise en œuvre du Congrès aux États-Unis, l'Accord négocié par le Président n'aurait aucun effet. Ce n'est pas un traité dans le sens formel.

Le sénateur Frith: Vous avez simplement à terminer vos propos. Vous devez poursuivre en disant, «... et, dans le cas d'un accord commercial, lequel diffère d'un traité, il n'y a pas application automatique aux lois des États, pour ce qui est d'outrepasser ces dernières, comme c'est le cas avec un traité.» C'est ce que vous laissez entendre dans vos propos. Un accord commercial doit être mis en œuvre État par État.

M. Finckenstein: Non. Cela dépend de ce que stipule l'accord commercial. Dans ce cas particulier, la loi de mise en œuvre des États-Unis dispose que l'Accord l'emporte sur les lois incompatibles des États. C'est ce que la loi de mise en œuvre des États-Unis précise bel et bien.

Toutefois, elle précise également que toute mesure de ce genre ne peut être prise que par le gouvernement des États-Unis; elle ne peut l'être par un particulier. Si, par exemple, une loi de l'État de la Géorgie était incompatible avec la loi fédérale, elle cesserait de s'appliquer parce qu'elle entre en conflit avec la loi fédérale des États-Unis, mais seul le gouvernement des États-Unis d'Amérique pourrait prendre des mesures pour déclarer invalide la loi de l'État de la Géorgie.

Le sénateur Frith: Ce qui au départ m'a poussé à intervenir, c'est qu'il est inexact de dire que la situation est la même dans les deux pays en ce qui concerne le pouvoir de révision automatique ou la mise en œuvre automatique. La loi canadienne sera plus exigeante que la loi américaine lorsque le Congrès aura mis l'Accord en œuvre.